



Travaux du syndic dans partie privative sans autorisation

Par **Antda**, le **23/09/2010** à **11:41**

Bonjour à tous,

En décembre 2009, à l'occasion d'une recherche de fuite dans notre résidence, le syndic a fait effectuer des travaux (ils ont percés des trous dans les murs de notre salle de bain) sans notre autorisation (sans même nous prévenir), nous avons été prévenu (après) par nos locataires

Depuis aucune nouvelle : la fuite ne venait pas de chez nous, il y a toujours des trous dans les murs (carrelés) et plus de nouvelles du syndic malgré de nombreuses relances (par email & téléphone)

Nous avons donc suspendu le paiement des charges à la copropriété, mais le syndic nous menace de nous attaquer en justice ...

Après avoir recontacté avec nous ils nous ont répondu "la fuite ne venait pas de chez vous, vous pouvez remettre en état si vous voulez"

Je pense que le syndic doit remettre en état, à ses frais (ou celui de l'assurance de la copro) la salle de bain, non ?

Quel recours puis-je avoir ? puis les menacer/attaquer pour dégradation de bien privé ? ou autre ?

En vous remerciant par avance de votre aide

Antoine